



1

COMMUNE DE SAINT-CERGUES (HAUTE-SAVOIE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°ST-2024-12

Objet : Fermeture du parking rue de la Charrière : à partir du lundi 05 février 2024

Le Maire de la Commune,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L.131-2, L.2211.10 ; L.2213-2, L.2213-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Pénal ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1985 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- Vu les arrêtés interministériels du 23 octobre 1963 et 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation
- Vu la demande du groupement BIANCO/CLAPASSON, en date du 24 janvier 2024, représenté par Messieurs Richard BONIFACE et Sébastien CLAPASSON, le parking situé rue de la Charrière, sera fermé au stationnement et la circulation à partir du lundi 05 février 2024, en raison de travaux pour le compte d'Annemasse Agglomération, pour l'installation de point d'apport volontaire ;

Considérant qu'il importe pour la sécurité des personnes d'interdire le stationnement et la circulation sur le parking situé rue de la Charrière ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits à partir du lundi 05 février 2024, sur le parking situé rue de la Charrière.

ARTICLE 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au Code de la Route.

ARTICLE 3 :

Les services techniques municipaux mettront en place les barrières et la signalisation adaptées.

ARTICLE 4 :

Le Commandant de Gendarmerie de Reignier-Esery et M. le Chef de la Police Municipale intercommunale les Voirons seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Reignier-Esery,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale intercommunale des Voirons,
- Service Voirie Entretien Mutualisé de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons,
- Service Prévention et Gestion des déchets d'Annemasse Agglomération,
- Bureau d'étude MORIN Maîtrise d'Œuvre – 245, Avenue des Massettes – 73190 CHALLES-LES-EAUX,
- L'Entreprise BIANCO – Chemin des Entreprises – 74960 ANNECY
- L'Entreprise CLAPASSON – 297, rue du Grand Vire – ZI les Bracots – 74890 BONS-EN-CHABLAIS.

Fait à Saint-Cergues, le 1^{er} février 2024

Le Directeur Général des Services,
Brice FUSARO



Affiché ou publié et notifié le 1^{er} février 2024